



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé,
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

RAR : 1A 166 374 6394 1

Paris, le mardi 22 décembre 2020

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Selon votre courrier du 23 novembre dernier, Monsieur Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et de la Famille devait « nous tenir directement informé » de la suite qu'il comptait réserver à notre courrier du 21 octobre 2020. Or, un mois plus tard, nous sommes toujours sans nouvelle de Monsieur le Secrétaire d'Etat qui ne semble donc pas prendre la pleine mesure de la situation.

C'est pourquoi, nous nous permettons de vous interpellé une nouvelle fois au sujet de la situation de l'ensemble des établissements et services d'accompagnement psychologiques et médico-sociaux destinés aux enfants, adolescents et jeunes adultes qui continue de se dégrader.

En effet, face à la pénurie chronique de l'accès aux soins, qui génère une perte de chance irréparable pour des dizaines de milliers de bénéficiaires et de conditions de travail fortement dégradées pour des centaines de milliers de salariées, l'unique réponse est, comme à chaque fois, la transformation à marche forcée de l'offre d'accompagnement à travers la modification des missions des établissements et des organisations de travail des salariés. La mise en place de plateformes, bouleversant intégralement les modalités d'accompagnement et les pratiques, en sont une parfaite illustration.

Par son ampleur et la violence dans la mise en œuvre de leur nouveau cahier des charges, la situation des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques de Nouvelle-Aquitaine est à ce titre emblématique. Depuis le mois de septembre, les établissements et services, désormais transformés en plateformes, ne cessent de voir leur situation se dégrader : de nombreux bénéficiaires ne sont déjà plus accompagnés (un tri s'opérant à l'entrée et dans la file active) et les salariés sont désormais en grande souffrance. Cette situation des CMPP de Nouvelle-Aquitaine est d'autant plus emblématique qu'elle pourrait préfigurer le devenir de

l'ensemble des structures d'accompagnement sanitaire, social et médico-social destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes (CMPP, CMP, CAMSP, IME...).

Mais cette logique ne saurait répondre aux besoins et aux attentes des usagers qui doivent pouvoir s'appuyer sur un accompagnement global prenant en compte leur singularité et leur souffrance psychique au-delà du trouble identifié. Cette logique ne saurait davantage répondre aux revendications des salariés qui attendent de retrouver sens et sérénité dans et au travail. Être reçu, écouté et accompagné tout comme exercer dans des conditions de travail décentes sont des droits.

A l'heure où la crise sanitaire et sociale plonge une immense partie de la population dans la détresse psychologique et dans la pauvreté, nous vous demandons de nous proposer et de garantir un rendez-vous. Nous ne comprendrions pas que notre sollicitation unitaire et légitime puisse rester lettre morte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Fédération CFTC Santé Sociaux
Ali LAAZAOUI
alaazaoui@cftc-santesociaux.fr



Fédération CGT Santé et Action Sociale
Maya VAIR-PIOVA
ufas@sante.cgt.fr



Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
Pascal CORBEX
lafnas@fnasfo.fr



Pour la Fédération SUD Santé Sociaux
Jean-Marc DEVAUCHELLE
Secrétaire général
jmdevauchelle@sudsantesociaux.org

